

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 12 mai 2020 à 13 h 15, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents en visioconférence, les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Joseph Dydzak	Estérel
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Nathalie Rochon	Piedmont
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
François Ghali	Wentworth-Nord
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière	Sainte-Adèle

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale et Anne-Marie Langlois, adjointe à la direction générale

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes par visioconférence.

CM 100-05-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉE

CM 101-05-20 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

CM 102-05-20 REGISTRE DES DÉBOURSÉS D'AVRIL 2020

ATTENDU le dépôt du registre des déboursés pour le mois d'avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le registre des déboursés d'avril 2020 totalisant la somme de 871 660,00 \$ pour le fonds général soit et est accepté.

ADOPTÉE

CM 103-05-20 RAPPORT DE DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport mensuel de délégation de la directrice générale couvrant le mois d'avril 2020.

ADOPTÉE

CM 104-05-20 AUTORISATION DE FINANCEMENT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 365-2018 – COMPLEXE SPORTIF

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt 365-2018 le 14 août 2018 (modifié par le règlement 405-2020 adopté le 11 février 2020) pour des dépenses décrétant les travaux de construction du complexe sportif de la MRC des Pays-d'en-Haut et un emprunt à long terme totalisant 45 089 000 \$;

ATTENDU QUE le règlement 365-2018 sera financé à long terme par tranches annuelles selon les déboursés effectués et l'avancement du projet d'investissement;

ATTENDU que la MRC possède une marge de crédit autorisée de 2 250 000 \$ à son dossier avec Desjardins Entreprises pour la gestion du fonds de roulement régulier;

ATTENDU que ces dépenses mettront de la pression sur les liquidités courantes du compte bancaire de la MRC en sus des dépenses de fonctionnement régulières;

ATTENDU la proposition de Mme Amélie Lavoie, directrice de comptes de Desjardins, d'octroyer à la MRC un emprunt temporaire au taux préférentiel (actuellement 2,45 %);

IL PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la MRC contracte un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins Entreprises Laurentides pour un montant maximal cumulatif de 45 089 000 \$;

QUE la MRC autorise M. André Genest, préfet, et madame Jackline Williams, directrice générale, à signer les documents relatifs à ce financement temporaire.

DE FINANCER la dépense d'intérêts temporaires au règlement d'emprunt 365-2018-Complexe sportif;

D'IMPUTER la dépense au poste 22-90000-881 Frais de financement temporaires capitalisés.

ADOPTÉE

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

SERVICES ADMINISTRATIFS

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 408-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 393-2019 – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT POUR L'ANNÉE 2020 ET DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut le règlement n° 408-2020 modifiant le règlement n° 393-2019 sera adopté, ledit projet de règlement est déposé à la séance en cours.

CM 105-05-20 PROJET DE RÈGLEMENT N° 408-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 393-2019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE DÉPOSER le projet de règlement n° 408-2020;

D'ACCEPTER le dépôt du projet de règlement n° 408-2020, tel que reçu pour la séance du conseil.

ADOPTÉE

CM 106-05-20 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA TRÉSORIÈRE D'ÉLECTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport d'activité annuel de la trésorière d'élection au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

CM 107-05-20 CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE PIERRE-ANDRÉ ROBITAILLE ET DE FRÉDÉRIC HÉRAULT À TITRE D'INSPECTEURS TECHNICIENS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QU'à la suite de sollicitation de candidatures pour deux postes d'inspecteur technicien, le comité de sélection a procédé à l'étude de plusieurs curriculums vitae et a rencontré plusieurs candidats en entrevue pour ces postes et que son choix s'est porté sur les personnes de Pierre-André Robitaille et de Frédéric Héroult.

IL PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE CONFIRMER l'embauche de Pierre-André Robitaille et de Frédéric Héroult au poste d'inspecteurs techniciens, pour une entrée en fonction le 11 mai 2020, aux conditions énoncées.

ADOPTÉE

DOSSIERS DU PRÉFET

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

Le rapport d'activités du préfet est déposé aux conseillers.

CM 108-05-20 SOUTIEN DU CONSEIL DE LA MRC AUX FAMILLES ENDEUILLÉES ET AUX EMPLOYÉS DE LA SANTÉ

ATTENDU la pandémie de Covid-19 qui sévit actuellement au niveau mondial;

ATTENDU QUE des cas d'infection et des décès ont été constatés dans la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE les employés de la santé travaillent avec acharnement à prendre soin des patients, tant dans les hôpitaux que dans les CHSLD, et ce, malgré le risque de contagion;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC offre ses sympathies aux familles endeuillées de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Que le conseil de la MRC témoigne son appui et sa reconnaissance aux travailleurs de la santé qui déploient jour après jour des efforts considérables pour prendre soin des patients dans les diverses installations desservant la MRC des Pays-d'en-Haut;

ADOPTÉE

COMPLEXE SPORTIF

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur André Genest, préfet, fait part à l'assemblée des avancements au niveau du complexe sportif.

CM 109-05-20 DÉPÔT DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU le dépôt au conseil du rapport du secrétaire du comité de sélection dans le cadre de l'analyse des soumissions reçues pour la construction du complexe sportif des Pays-d'en-Haut;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil confirme la réception du rapport du secrétaire du comité de sélection.
ADOPTÉE

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

TRANSPORT

CM 110-05-20 DEMANDE DE SUBVENTION TRANSPORT INTERMUNICIPAL

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut est signataire d'une entente avec Transport adapté et collectif des Laurentides pour assurer les services de transport en commun intermunicipal;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a élaboré un programme intitulé Programme d'aide au transport collectif, volet II : Subvention au transport collectif régional;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a contribué aux services de transport en commun intermunicipal pour un montant de 203 043 \$ (146 845\$ zone centre et 60 787\$ en taxibus) pour l'année 2019 et qu'elle prévoit contribuer pour un montant de 226 845\$ (164 845 \$ zone centre et 62 000\$ en taxibus) en 2020, tel qu'indiqué au budget 2020;

ATTENDU QUE les revenus provenant des usagers pour les services de transport en commun intermunicipal ont été de 666 515 \$ en 2019;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ADRESSER une demande de subvention au ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif, volet II : Subvention au transport régional pour la gestion et l'exploitation des services de transport en commun intermunicipaux sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut, au montant de 350 000 \$ minimalement, sur la base des 145 293 déplacements de 2019, dont 50 % (72 646) admissible pour la part de la MRC Pays d'en haut, selon le programme 2020. Les déplacements réalisés en 2020 sont impossibles à estimer en ce moment, soit en situation de pandémie où seuls les déplacements essentiels sont autorisés.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CM 111-05-20 MODIFICATIONS À LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

ATTENDU le dépôt au conseil de la politique d'investissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, modifiée;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil accepte les modifications à la politique d'investissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT RÉCRÉATIF

CM 112-05-20 PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD – RECOMMANDATION DE PAIEMENT POUR FNX INNOV

ATTENDU la résolution CM 50-02-18, confirmant l'octroi d'un contrat à Groupe SMI (devenu par la suite FNX Innov) à la suite de l'appel d'offres PTN-2017-01 ;

ATTENDU que le chantier s'est prolongé au-delà de la période visée ;

ATTENDU la recommandation de paiement reçue de Chantal Ladouceur, coordonnatrice au développement récréatif, concernant les honoraires professionnels exécutés par FNX INNOV pour la période comprise entre le 4 novembre 2019 et le 1^{er} février 2020 pour un montant de 51 061,26 \$ (taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'EFFECTUER le paiement de 51 061,26 \$ (taxes incluses) à FNX INNOV.

ADOPTÉE

CM 113-05-20 PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD – OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT

ATTENDU la nécessité de réaliser des travaux importants de rechargement sur le P'tit train du Nord;

ATTENDU que la MRC bénéficie d'une aide financière de 186 605 \$ pour réaliser ces travaux via la Corporation du parc linéaire Le P'tit train du Nord;

ATTENDU que le prix le plus bas obtenu de 2,63\$/m² est proposé par Pavage Laurentien;

ATTENDU que cet entrepreneur s'est engagé à réaliser les travaux selon un échéancier exigé par la MRC;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle et résolu À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'OCTROYER un contrat de rechargement de la piste pour environ 30 000 m² à Pavage Laurentien;

QUE cette dépense soit imputée au budget d'immobilisation du parc linéaire Le P'tit train du Nord et payée par la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

CM 114-05-20 CORRIDOR AÉROBIQUE – ENTENTE D'ENTRETIEN AVEC WENTWORTH-NORD – AJOUT D'UNE ANNEXE

ATTENDU QUE l'entente signée entre la MRC des Pays-d'en-Haut et la municipalité de Wentworth-Nord relativement à l'entretien du parc du Corridor aérobique, du circuit de randonnée La Montfortaine et du pavillon de Montfort est échue depuis le 30 avril 2020 ;

ATTENDU QUE la MRC désire poursuivre son partenariat avec la Municipalité ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'assurer la gestion des stationnements du Corridor aérobique pour prévenir la contamination du lac Saint-François-Xavier;

ATTENDU la résolution CM 65-03-20 énonçant son accord à négocier avec la Municipalité pour la gestion des stationnements;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la MRC des Pays-d'en-Haut renouvèle l'entente avec la municipalité de Wentworth-Nord pour une durée d'un an, selon les dispositions énoncées dans ladite entente;

QU'une annexe détaillant les modalités de gestion des stationnements soit jointe à la présente entente et d'autoriser la directrice générale, Mme Jackline Williams, ainsi que le préfet, Monsieur André Genest, à la signer.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CM 115-05-20 ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL DES LAURENTIDES AVEC LE CALQ – APPEL DE PROJETS 2020

ATTENDU le dépôt au conseil d'un document faisant état des informations concernant l'Entente de partenariat territorial des Laurentides avec le CALQ et son appel de projets 2020;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil confirme la réception du document «Entente de partenariat territorial des Laurentides avec le CALQ – Appel de projets 2020.

ADOPTÉE

MATIÈRES RÉSIDUELLES

CM 116-05-20 LOCATION D'UN ESPACE D'ENTREPOSAGE

ATTENDU QUE le Service de gestion des matières résiduelles de la MRC a besoin d'un local fermé pour entreposer des bacs, conteneurs et autres items;

ATTENDU QUE le Service de gestion des matières résiduelles de la MRC a besoin d'un espace pour réaliser des réparations de bacs/conteneurs

ATTENDU QUE le service de gestion des matières résiduelles de la MRC a besoin d'un espace de bureau pour ses inspecteurs terrain

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement et de l'environnement de louer un local situé proche des axes routiers principaux et central par rapport au territoire de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la MRC autorise sa directrice générale à signer un bail de location d'une durée de deux ans avec possibilité de prolongation, pour trois locaux de style « garage » et un local de bureau, au 450, 452 et 460 Boul des Laurentides à Piedmont, pour un montant de 2300\$ par mois (plus taxes), incluant les taxes municipales, scolaires et la taxe d'eau.

ADOPTÉE

CM 117-05-20 FOURNITURE DE BACS ROULANTS ET PIÈCES DE REMPLACEMENT POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – APPEL D'OFFRES GMR-BACS-2020-04-01 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé par appel d'offres numéro GMR-BACS-2020-04-01 pour la fourniture de bacs roulants et pièces de remplacement pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 5 mai 2020 et qui se lit comme suit :

Nom du soumissionnaire : USD Global inc.
Coûts (sans taxes) : 137 621.70 \$
Conformité : oui

ATTENDU la recommandation de M. Joël Badertscher, directeur du service de l'environnement et de l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE la MRC possède les fonds nécessaires;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la MRC octroi le contrat GMR-BACS-2020-04-01 pour «Fourniture de bacs roulants et pièces de remplacement pour la collecte des matières résiduelles» au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie USD GLOBAL inc. pour un montant total de cent trente-sept mille six cent vingt et un dollars et soixante-dix cents (137 621.70 \$) plus taxes.

ADOPTÉE

CONFORMITÉS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CM 118-05-20 SAINTE-ADÈLE – RÈGLEMENT 1200-2012-Z-36 ET RÉSOLUTION 2020-122

ATTENDU la transmission du règlement 1200-2012-Z-36 et de la résolution 2020-122 de la ville de Sainte-Adèle conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER le règlement 1200-2012-Z-36 et la résolution 2020-122 de la ville de Sainte-Adèle, puisque ceux-ci respectent les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement et de cette résolution, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

CM 119-05-20 SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON – RÈGLEMENTS 128-2018-A05 ET 128-2018-A06

ATTENDU la transmission des règlements 128-2018-A05 et 128-2018-A06 de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER les règlements 128-2018-A05 et 128-2018-A06 de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, puisque ceux-ci respectent les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

CM 120-05-20 SAINT-SAUVEUR – RÉSOLUTION 2020-04-170

ATTENDU la transmission de la résolution 2020-04-170 de la ville de Saint-Sauveur, conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER la résolution 2020-04-170 de la ville de Saint-Sauveur puisque celle-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

CM 121-05-20 WENTWORTH-NORD – RÈGLEMENT 2017-498-2

ATTENDU la transmission du règlement 2017-498-2 de la municipalité de Wentworth-Nord, conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER le règlement 2017-498-2 de la municipalité de Wentworth-Nord puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

BORDEAU DE CORRESPONDANCE

Dépôt est fait au conseil de la correspondance adressée à la MRC pour le mois d'avril.

CM 122-05-20 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (13.41)

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale